

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juin 2024 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

**3. Modification du marché des assurances**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le conseil municipal a autorisé dans sa délibération n°23 du 08/04/2024 le lancement d'un marché en appel d'offre pour renouveler les assurances de la commune qui expirent au 31/12/2024.

La procédure de passation retenue est l'appel d'offre ouvert (A00) en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique. Le marché sera conclu pour une durée initiale de 1 an. Le nombre de période de reconduction sera fixée à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues sera de 4 ans. Le marché devait être alloti tel qu'indiqué ci-dessous :

- Lot 1 Responsabilité Civile Générale et Défense Recours ;
- Lot 2 Flotte Automobile ;
- Lot 3 Automission ;
- Lot 4 Protection Juridique Générale et défense pénale ;
- Lot 5 Tout risque exposition.

Les critères retenus pour le jugement des offres devaient être pondérés tel qu'indiqué ci-dessous :

Critères	Pondération
1 - Valeur techniques (Nature des garantis, Montant des garanties, Méthode d'indemnisation, Franchise, gestion et suivi des sinistres)	50
2- Conditions tarifaires	40
3 - Performances en matière de protection de l'environnement	10

Cependant il apparait nécessaire de modifier l'allotissement initialement prévu pour inclure un nouveau lot « Protection fonctionnelle ». Il apparait également nécessaire de préciser le critère de jugement de la valeur technique en modifiant ses sous critères.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Délibération n°2024/06/03/03 du 3 juin 2024 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 15 Mai 2024.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 Mai 2024.

**Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De modifier la délibération n°23 du 08/04/2024 portant « *Marché Assurances* » en retenant l'allotissement suivant :

LOTS	INTITULE
1	Assurance des responsabilités et des risques annexes
2	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
3	Assurance auto - collaborateurs
4	Assurance de la protection juridique de la collectivité
5	Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
6	Assurance tous risques expositions – musée

- De modifier la délibération n°23 du 08/04/2024 portant « *Marché Assurances* » en retenant les critères de jugement suivant :

				PONDERATION
1-Prix des prestations				40 %
2-Valeur techniques (Biens assurés, Evénements garantis, Montant des garanties, Méthode d'indemnisation, Franchise)				50 %
<b>lot 1</b>	<b>lots 2 et 3</b>	<b>Lots 4 et 5</b>	<b>Lot 6</b>	
- Structure du contrat	- Véhicules assurés	- Etendue des garanties	- Biens assurés	
- Etendue des garanties	- Garanties accordées	- Montant des garanties	- Evènements garantis	
- Franchise	- Granties annexes	- Seuil d'intervention	- Montant des garanties	
	- Gestion du contrat		- Méthode d'indemnisation	
	- Franchise		- Franchise	
3-Performances en matière de protection de l'environnement				10 %

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces du marché d'assurances ainsi que tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/03 du 3 juin 2024 à 20h30



- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/03 du 3 juin 2024 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 05

Le 3 juin 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 mai 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 28 mai 2024.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABRENE Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception par le Maire de Vire Normandie

014-200060176-20240613\_03\_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/03 du 3 juin 2024 à 20h30



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLÉ Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/03 du 3 juin 2024 à 20h30

